

14ème législature

Question N° : 259	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > francophonie : missions	Analyse > décret. publication.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 07/08/2012 page : 4716		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur ses attributions précises.

Texte de la réponse

Par décret publié au Journal officiel, Mme Yamina BENGUIGUI, Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, prépare et met en oeuvre, par délégation du Ministre des Affaires étrangères, la politique du Gouvernement en matière de francophonie, notamment en promouvant la coopération avec les organismes internationaux à vocation francophone et en animant l'action des administrations intéressées. La ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, accomplit toute autre mission que le ministre des affaires étrangères lui confie. Pour l'exercice de ses attributions elle dispose des services placés sous l'autorité du Ministre des Affaires étrangères, ainsi que de la délégation générale à la langue française et aux langues de France.